

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, sur convocation adressée le 23 juin, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 20h30, à la salle des fêtes d'Illiers-Combray, sous la présidence de Philippe SCHMIT

Présents : Olivier BARIETY, John BILLARD, Eric BRULE, Hervé BUISSON, Vincent CARNIS, Jérôme CHABOCHE, Nathalie CORDERY, Olivier DANIEL, Bertrand DE LACHEISSERIE, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS-REIS-CABARET, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Catherine FOURBET, Catherine GALAND, David GALLOU, Sylvie GAREL, Didier GAUTIER, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Sylvianne HUVET, Jean-Luc JULIEN, Martial LOCHON, Patrick MARTIN, Caroline MARTINEZ (suppléante d'Olivier GOGUE), Jocelyne MENAGER, Laurent MENARD (suppléant de Cyril LUCAS), Alexandra MERCIER, Philippe MORELLE, Josette MOUTON, Françoise NIOCHE-SEIGNEURET, Richard PEPIN, Carla PEREIRA, Sébastien POINTEAU, Sylvia POUPIN, Sylvia PRE, Lydie RENONCET, Marcel RIQUE, Bruno SAILLANT, Philippe SCHMIT, Laurent TAILLAND, Bruno TARANNE, Sylvie ZWIEBEL.

Pouvoirs : de Bertrand CHAPPARD à Olivier BARIETY, Laure DE LA RAUDIERE à Philippe SCHMIT, Ingrid HEURTAULT à Martial LOCHON, Sylvie JEANNE à Jean-Luc GOIRAND, Jérôme MEUNIER à Lydie RENONCET, Aurélie ROZIER à Michelle ELLEAUME

Absents excusés : Philippe FORGE, Antony GODE

Absent : Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 56

Secrétaire de séance : Olivier BARIETY

Nombre de conseillers présents : 47

Nombre de conseillers votants : 53

DELIBERATION N°2026-153

**VOTE DES TARIFS POUR LA PERIODE DU 01 SEPTEMBRE 2026 AU 31 AOÛT 2027
DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT MATERNELLE ET PRIMAIRE,
DES FRAIS D'INSCRIPTION AU SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE,
DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ADOS,
DES ACCUEILS PERISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR, DES SEJOURS**

Dans le cadre de l'organisation et de la gestion par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) Primaire et Maternelle, d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) Ados, des séjours pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis, d'accueils périscolaires du matin et du soir, il y a lieu de fixer les tarifs pour la période du 01 Septembre 2026 au 31 Août 2027.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-DELIB2026-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026

Sur travaux et propositions de la Commission Enfance Jeunesse qui s'est réuni le 18 juin 2026, les tarifs envisagés sont les suivants :

ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS ET PRIMAIRES 3-12 ANS

Frais d'inscription ALSH et SEJOURS : obligatoire, par famille, valable 1 an du 01/09/2026 au 31/08/2027, pour bénéficier de toutes les activités ALSH et SEJOURS organisées par le service enfance, selon le barème suivant :

Revenus Annuels	Tranche	Tarification
0-6000€	T1	18,00 €
6001-12000€	T2	
12001-18000€	T3	
18001-24000€	T4	23,00 €
24001-30000€	T5	
30001-36000€	T6	
36001-42000€	T7	28,00 €
42001-48000€	T8	
48001-54000€	T9	
+ de 54000€	T10	
Hors CDC		34,00 €

Pour les enfants placés en familles accueils, la tranche de référence sera la tranche T5, correspondant à la moyenne des revenus des adhérents sur la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Forfaits vacances :

Forfait vacances ALSH 3-12 ans :

		Semaine 5 jours Vacances	Forfait à la journée applicable uniquement aux Petites Vacances
Revenus Annuels	Tranche	Tarification	Tarification
0-6000€	T1	43,00 €	9,70 €
6001-12000€	T2	53,00 €	12,20 €
12001-18000€	T3	55,30 €	13,30 €
18001-24000€	T4	61,80 €	14,40 €
24001-30000€	T5	67,20 €	15,80 €
30001-36000€	T6	71,70 €	16,90 €
36001-42000€	T7	76,20 €	18,10 €
42001-48000€	T8	81,90 €	19,50 €
48001-54000€	T9	88,80 €	21,10 €
+ de 54000€	T10	93,30 €	22,20 €
Hors CDC		108,60 €	26,00 €

Prix du repas = 4,50 € pour déduction uniquement pour les enfants porteurs de PAI

Pour les petites vacances, priorité aux inscriptions à la semaine complète de 5 jours sur les inscriptions à la journée.

Les accueils du matin et du soir sont compris dans le prix du forfait.

Les goûters sont compris dans le prix du forfait et donc fournis par la structure.

Un prorata en fonction du nombre de jours d'accueil réellement assuré sera appliqué lorsqu'un jour férié sera situé dans la semaine concernée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-DELIB2026-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026

Pour les enfants placés en familles accueils, la tranche de référence sera la tranche T5, correspondant à la moyenne des revenus des adhérents sur la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Réductions applicables aux familles nombreuses :

2 enfants : Réduction de 10 %

3 enfants et plus : Réduction de 20 %

Forfaits mercredis :

Forfaits Mercredis ALSH 3-12 ans : 1/2 journée ou journée complète

Revenus Annuels	Tranche	Tarification	
		1/2 Journée Matin ou Après-midi	Journée Complète
0-6000€	T1	3,85 €	10,80 €
6001-12000€	T2	6,05 €	14,15 €
12001-18000€	T3	6,60 €	15,20 €
18001-24000€	T4	7,15 €	16,35 €
24001-30000€	T5	7,90 €	17,75 €
30001-36000€	T6	8,50 €	18,90 €
36001-42000€	T7	9,00 €	20,05 €
42001-48000€	T8	9,60 €	21,10 €
48001-54000€	T9	10,15 €	22,30 €
+ de 54000€	T10	10,70 €	23,40 €
Hors CDC		12,80 €	27,60 €

Prix du repas = 4,50 € uniquement pour les inscriptions ½ journée et pour déduction uniquement pour les enfants porteurs de PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Priorité aux inscriptions à la journée complète sur les inscriptions à la demi-journée

Les accueils du matin et du soir sont compris dans le prix du forfait.

Les goûters sont compris dans le prix du forfait et donc fournis par la structure pour les enfants accueillis l'après-midi.

Pas de réduction applicable aux familles nombreuses sur les forfaits du mercredi

Pour les enfants placés en familles accueils, la tranche de référence sera la tranche T5, correspondant à la moyenne des revenus des adhérents sur la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Forfaits séjours de vacances :

Forfait Séjour de Vacances 8-12 ans : Semaine 5 jours

Revenus Annuels	Tranche	Tarification
0-6000€	T1	78,00 €
6001-12000€	T2	88,00 €
12001-18000€	T3	92,00 €
18001-24000€	T4	96,00 €
24001-30000€	T5	103,00 €
30001-36000€	T6	107,00 €
36001-42000€	T7	112,00 €
42001-48000€	T8	117,00 €
48001-54000€	T9	124,00 €
+ de 54000€	T10	130,00 €
Hors CDC		144,00 €

Les repas, les goûters, les transports et les activités sont compris dans le prix du forfait.

Pas de réduction applicable aux familles nombreuses sur les forfaits des séjours de vacances.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-DELIB2026-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026

ACCUEILS DE LOISIRS ADOS 12-17 ANS

Frais d'inscription ALSH et SEJOURS Ados : obligatoire, par jeune, valable 1 an du 01/09/2025 au 31/08/2026, pour bénéficier de toutes les activités ALSH et SEJOURS organisées par le service jeunesse, selon le barème suivant :

REVENUS ANNUELS	ADHESION ANNUELLE
TRANCHE A 0 à 18 000 €	18,00 €
TRANCHE B 18 001 à 30 000 €	23,00 €
TRANCHE C + de 30 000 €	28,00 €
Hors CDC	34,00 €

Pour les adolescents placés en familles d'accueil, la tranche de référence sera la tranche B, correspondant à la moyenne des revenus des adhérents sur la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Tickets : permettant l'accès aux diverses activités, aux prix suivants :

	Le ticket	Carnet de 10 tickets
Tarifs	2.00 €	18.00 €

Prix du repas : 4,50 €

ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRE 3-12 ANS

Forfait Péri-scolaire du matin et du soir : Ecole d'Illiers-Combray

Revenus Annuels	Tranche	Tarif pour - de 5 présences	Tarif pour + de 4 présences
0-6000€	T1	3,75 €	7,50 €
6001-12000€	T2	4,50 €	9,00 €
12001-18000€	T3	5,40 €	10,90 €
18001-24000€	T4	6,50 €	13,00 €
24001-30000€	T5	8,00 €	16,00 €
30001-36000€	T6	9,60 €	19,20 €
36001-42000€	T7	11,50 €	23,00 €
42001-48000€	T8	13,80 €	27,60 €
48001-54000€	T9	16,50 €	33,10 €
+ de 54000€	T10	19,30 €	38,60 €

AUTRES

Le prix des repas pour les personnes extérieures au service et pour les agents de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche est fixé à 4,50 € le repas.

Les paiements en chèque CESU et en Chèques-Vacances sont acceptés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-DELIB2026-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer, pour la période du 01 Septembre 2026 au 31 Août 2027, les tarifs des ALSH, des SÉJOURS, des Accueils Périscolaires du matin et du soir, des Frais d'inscription tels que présentés
- **DECIDE** de fixer le prix des repas pour les personnes extérieures au service et pour les agents de la Communauté de Communes à 4,50 € le repas.

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance
Olivier BARIETY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-DELIB2026-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026